



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Députés Egon Furrer, CVPO, Daniel Studer (suppl.), CVPO, Guido Walker (suppl.), CVPO, Marcel Zenhäusern (suppl.), CVPO, et cosignataires
Objet	<i>Le Valais canton du soleil – l'énergie solaire pour les bâtiments de l'Etat</i>
Date	13.09.2011
Numéro	4.138 en collaboration avec le DTEE

Dans la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, le développement de l'énergie photovoltaïque occupe une place très importante avec un objectif de production de 10'000 GWh.

Le Conseil d'Etat estime que les bâtiments appartenant à l'Etat devront être équipés d'installations photovoltaïques, comme la majorité des bâtiments sur le territoire cantonal.

Le DTEE et le DEET par le service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) et le service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) collaborent déjà dans ce sens.

Dans ce contexte, il faut relever quelques éléments à considérer :

- Le budget actuel du SBMA ne permet pas de financer de telles installations.
- Plusieurs modèles de financement, y compris en partenariat public privé, doivent être analysés dans la perspective d'un développement rapide des installations.
- Avec le système fédéral de rétribution à prix coûtant (RPC), les investissements réalisés au bon moment offrent une bonne rentabilité.
- Les projets d'installations photovoltaïques doivent être coordonnés avec d'éventuels travaux d'amélioration thermique des toitures, voire des façades.

La récolte des informations nécessaires afin de chiffrer les impacts énergétiques et financiers est déjà en cours.

Impacts financiers

Une première estimation, résultant d'un travail de diplôme réalisé au sein de la HES-SO Valais Wallis, indique que pour équiper les bâtiments de l'Etat sis sur le territoire de la commune de Sion, un investissement de l'ordre de 10 millions de francs permettrait de produire environ 4 GWh d'électricité par année, soit un peu moins que l'éolienne de Collonges.

Par extrapolation, on peut estimer qu'un investissement de 30 à 40 millions serait nécessaire pour équiper l'ensemble des bâtiments de l'Etat du Valais sur le territoire cantonal.

Conclusion

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter le postulat.

Sion, 30 juillet 2012